



***Je veux une ville ...
Alès en mouvement et en
devenir***

UN PROJET POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Alès Agglomération :
une autre intercommunalité
est possible**

L'intercommunalité, aujourd'hui, c'est la domination d'une commune « centre » sur les autres.

La coopération intercommunale, c'est autre chose : une mutualisation, une coopération équitable entre communes pour répondre aux besoins de la population.



leprintempsalesien.fr



Le Printemps alésien

contact@leprintempsalesien.fr

PERMANENCE 5, boulevard Louis-Blanc - 30 100 ALÈS



AXES FORTS

- **Une vision économique équilibrée** de l'ensemble du territoire de l'Agglo.
- **Débattre du retour des compétences** non obligatoires aux communes (écoles, crèches, ...)
- **Laisser aux communes le choix de leur urbanisme**
- **Renégocier immédiatement les contrats privés** du traitement des ordures ménagères, l'eau et l'assainissement et instaurer un tarif social et progressif (réduction de l'abonnement et premiers mètres cubes vitaux gratuits). Puis, en faire des services publics.

Sur le fond : nous devons garder en tête que la coopération inter communale, qui peut se traduire par syndicats inter communaux ou conventions passées entre communes, ne veut pas dire inter communalité, synonyme souvent d'hégémonisme de la part d'une commune « phare » sur les autres, mais surtout transfert de compétences communales, perte de financements des communes vers l'inter communalité, et, à terme, disparition des communes.

Nous devons quoiqu'il en soit persévérer dans notre combat contre la loi NOTRE même si de fait, certains élus de petites communes s'en accommodent, persuadés que l'Agglo les débarrasse des problèmes quotidiens de leur mairie. C'est faux et dangereux, mais Alès Agglo joue là-dessus en saupoudrant les derniers fonds de concours distribués comme des étrennes.



leprintempsalesien.fr



Le Printemps alésien

contact@leprintempsalesien.fr

PERMANENCE 5, boulevard Louis-Blanc - 30 100 ALÈS



Sur les compétences : en dehors des compétences rendues obligatoires par la loi, et finalement peu nombreuses au départ, Alès Agglo a choisi de transférer nombre de compétences afin d'élargir son pouvoir d'une part, mais aussi de répondre à l'attrait du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) et de pomper un maximum de financements de la part de l'État. Cette manœuvre n'est plus d'actualité puisque l'attribution de financements n'est pratiquement plus lié au C.I.F.. On peut donc imaginer un autre mode de fonctionnement où l'intercommunalité servirait d'appui logistique aux communes qui garderaient leurs compétences pour répondre aux besoins de la population.

On peut même imaginer qu'à la demande des communes qui le souhaitent, certaines compétences soient rétrocédées, ce qui à long terme, et même si aujourd'hui c'est la seule solution que nous avons trouvé pour encore exister et avoir quelques marges de manœuvre, est sans doute une meilleure solution que les « compétences partagées » qui de fait n'existent pas juridiquement, et qui peuvent disparaître du jour au lendemain.

Sur les projets : le projet territorial est en soi pas mauvais puisque ce sont grosso modo les élus progressistes qui l'ont écrit.

Pour autant, entre le texte de base voté à l'unanimité et son application sur le terrain, il y a un pas... de géant. Tout texte est soumis à interprétation, mais on a face à nous tout un appareil qui sait manipuler et adapter à son goût. Exemple,



leprintempsalesien.fr



Le Printemps alésien

contact@leprintempsalesien.fr

PERMANENCE 5, boulevard Louis-Blanc - 30 100 ALÈS



quand on parle de patrimoine, il est évident qu'il ne s'agit pas de la cathédrale pour l'essentiel.

Il me paraît essentiel de revenir aux « fondamentaux » du projet de territoire, en laissant une large place à des projets moins pharaoniques, moins tape à l'œil, mais plus près des besoins réels (crèches, équipements sportifs...)

Sur la représentativité des élus : la loi donne des quotas que nous nous devons d'appliquer tout en les dénonçant. Mais la loi n'a pas mis en place le « Comité des Maires », en fait véritable décideur de l'Agglo, au détriment des instances élus que sont l'ensemble des élus communautaire. Par manque d'informations, de débats, mais aussi par le poids grandissant de quelques « hauts techniciens », le débat se retrouve faussé, voire occulté si la majorité roustannienne se sent prise en défaut lors des commissions. Dans ce cas, le sujet est remis à plus tard, en attendant des jours meilleurs, mais ce qui se traduit par une fausse idée vis-à-vis de l'opinion publique où tout paraît simple lors des séances du conseil d'Agglo. Dans ces conditions, nos propres élus se sont vu reprocher par des camarades de voter souvent comme Roustan, ce qui est le cas, le Conseil d'Agglo n'étant que la chambre d'enregistrement de la face visible de l'iceberg.

Il semble donc nécessaire de revenir à un fonctionnement beaucoup plus démocratique, où tous les élus communautaires auraient accès à toutes les informations, et où les Maires n'auraient pas plus de pouvoir que les autres élus communautaires.



leprintempsalesien.fr



Le Printemps alésien

contact@leprintempsalesien.fr

PERMANENCE 5, boulevard Louis-Blanc - 30 100 ALÈS